nement dans les ports ou autres endroits de chargement et de déchargement, sur les bâteaux qui séjournent à Roubaix. Ce droit sera de sept centimes par tonne embarquée ou débarquée pour la première période de dix jours, et de trois centimes pour toute période supplémentaire de dix jours ou fraction de dix jours.

Il décide de prier M. le Préfet de vouloir bien distraire de la révision du traitement du receveur municipal les opérations accidentelles ou exceptionnelles telles que produit des fourneaux économiques figurant en recettes pour 18919 fr. 28. etc, etc , etc.

Sur la demande de M. A. Harinckouck, le Conseil, élevé de 200, à 500 fr. le crédit proposé par les 5e et 1re commissions, pour coopérer à l'œuvre des anciens élèves de M. Mils, qui ont ouvert une souscription destinée à élever un monument sur la tombe de leur ancien professeur.

La proposition de M. Harinkouck a donné lieu à une discussion, à laquelle ont pris part MM. le docteur Derville, A. Vinchon, le docteur Carrette, P. Dazin. Ce dernier, qui était rapporteur des commissions, a déclaré se rallier à la proposition de son collègue.

M. Alfred Reboux demande que l'on s'occupe enfin du monument funéraire des curés et doyens de Roubaix. *Cette proposition est renvoyée aux 5e et 1re commissions.*

Le Conseil adopte les conclusions suivantes d'un rapport de la commission administrative de la caisse de retraite, relatif à une demande présentée par Mme veuve Mils :

« Nous proposons la fixation de la retraite de Madame veuve Mils, née Thiels, à la somme de 776 francs 66 c., moitié de celle qui était allouée à son mari. En conséquence, nous proposons au Conseil municipal de décider que la somme de 294 fr. 63 c., qui est due pour la pension de M. Mils, du 1er avril au 8 juin dernier, jour de son décès, sera payée à Madame veuve Mils, née Thiels, avec celle qui lui revient pour sa pension de retraite du 9 juin au 31 décembre 1886; que ces deux sommes seront imputées sur le crédit ouvert à cet effet au budget primitif de l'exercice courant. »

Le Conseil vote, à titre exceptionnel, un secours annuel de 400 fr. à la veuve de M. Louis Dupire ancien infirmier en chef de l'Hôtel-Dieu.

Les commissions

M. le Maire proclame les résultats du dépouillement des scrutins :

1re. — *Finances, Octroi.* — MM. A. Faidherbe, L. Cordonnier, A. Béghin, J. Cavelier, H. Buisine, F. Roussel, H. Roche, Alfred Reboux, N. Comerre, A. Harinckouck, 27; G. Heyndrickx, 26; P. Catteau, 25 voix, élus; le docteur Carrette, 1.

2me. — *Instruction publique, Cultes; Assistance publique.* — MM. J.-B. Descamps, F. Ernoult, L. Cordonnier. P. Dazin, L. Delannoy-Destombes, Dr Derville, N. Comerre, A. Martel-Delespierre, Dr Carrette, 27, A. Reboux, 26 voix, élus.

3me. — *Voirie, Assainissement, Hygiène, Travaux, Tramways.* — MM. S. Chéron, A. Béghin, A. Dupire, Dr Carrette, Dr Derville, A. Louage, H. Salembier, G. Leclercq, A. Martel-Delespierre, L. Delannoy-Destombes, 28 voix; P. Destombes, A. Pollet-Desquiens, 27 voix. élus; P. Dazin, 1 voix.

4me *Promenades et Jardins, Ecole de natation, Musique, Théâtres.* — MM. H. Buisine, L. Delannoy-Destombes, F. Roussel, A. Harinkouck, G. Legrand, A. Senneville, 28 voix ; E. Baas, 27 voix ; P. Catteau, 25 voix, élus. G. Leclercq, 1 voix.

5me. — *Abattoir, Marchés, Pompes funèbres, Cimetière.* — MM. P. Orange, F. Fauvarque, H. Roche, P. Dazin, H. Sandevoir, F. Ernoult, A. Béghin, 28 voix ; A. Pollet-Desquiens. 27 voix, élus. A. Louage, 1 voix.

6me — *Pompiers, Fêtes publiques.* —MM. A. Harinkouck, F. Roussel, H. Salembier, F. Fauvarque, A. Martel-Delespierre, Jean-Baptiste Dascamps, 27 voix; P. Catteau, E. Baas, 26 voix, élus; Dupire, Comerre, 1 voix.

7e. — *Eaux.* — G. Legrand, G. Heyndrickx, 27 voix; P. Catteau. 24 voix, élus; docteur Carrette, 3 voix; L. Cordonnier, 2 voix.

Commission de la révision des listes électorales

Tableau rectificatif : M. Alfred Reboux, 27 voix, élu ; M. P. Dazin, 1 voix.

Membres de la Commission de révision : MM. Charles Dhalluin, 28 voix; Leloir, 25, élus; Ed. Ternynck, 2 ; Clement Durant, 1.

Vœux, propositions et questions

M. Henri Buisine demande que l'administration prenne enfin une décision sur l'admission des étrangers aux bourses du collège. — Renvoyé à la 2e commission.

M. le docteur Derville demande l'établissement d'un aqueduc rue du Fresnoy. — Renvoyé à la 3e commission.

M. Alfred Reboux demande à quoi en est la question des eaux potables.

M. A. Vinchon, adjoint, répond que le rapport des ingénieurs est attendu. Il ajoute que l'administration pourra donner tous les renseignements voulus au commencement de décembre.

M. le docteur Carrette dit que, dans la construction de beaucoup de maisons, l'on ne tient compte ni des alignements des rues, ni des rues en projets. Il demande que l'on mette un terme à cet empiétement continuel.

M. Salembier demande que Roubaix continue, sur la route de Wattrelos, ce que cette commune a fait pour l'éclairage, jusqu'au Crétignier.

M. Paul Dazin demande l'éclairage pour la rue de Lenze, et une barricade à l'extrémité de la rue Perrot qui touche au canal.

M. A. Harinckouck rappelle sa proposition relative à l'établissement d'un square devant l'église St-Martin, et a laquelle on n'a pas encore donné suite.

M. Roche dit qu'il a déposé, il y a longtemps, une proposition relative aux employés d'octroi, et qu'il n'en entend plus parler. Il demande que les propositions qui sont encore dans les cartons, soient prises en considération par ordre d'ancienneté.

M. G. Heyndrickx rappelle sa demande d'une voiture pour le transport des malades.

M. Roche demande l'établissement d'une caserne à Roubaix, afin que le gouvernement nous donne une garnison. Cette proposition est renvoyée aux 3e et 1re commissions.

Le même conseiller rappelle que l'on a supprimé les jardins des gendarmes, rue des Arts, et qu'on a déjà demandé qu'on leur donne du charbon, en compensation. Il renouvelle cette demande, qui est renvoyée à la 1re commission.

M. H. Buisine demande si l'agrandissement du gymnase municipal, entravé par l'autorité supérieure, pourra se faire. Il ajoute qu'il n'y a plus de tir. — Renvoyé aux 2e et 1re commissions.

La séance est levée à dix heures.

Tribunal correctionnel de Lille

Présidence de M. Parenty

Audience du vendredi 12 novembre 1886

Les cochers de fiacre de Tourcoing. — La corporation des cochers de fiacre de Tourcoing est sur les dents. Un commissaire de surveillance administrative attaque leurs privilèges prétendus. Ce privilège consiste à quitter leur voiture pour accoster à la gare les voyageurs en leur offrant leurs services. Le mal n'est pas bien grand en lui-même, et peut-être l'affaire n'eut-elle pas eu de suite sans la fréquence de ces contraventions.

Les automédons qui se sont assis sur le banc correctionnel sont Constantin Omez, Pattyn Victor, Henri Delerue, Dominique Vaucamps, Edmond Hanqué et Belval. Tous sont condamnés à seize francs. Quant à Belval qui a outragé le commissaire, il est condamné à vingt-cinq fr. Ce dernier est un vieux cocher qui n'a su retenir quelques propos à l'adresse de son « persécuteur. » Il est à croire que cette après-midi le service des voitures de place a dû souffrir.

Pas de chance. — Charles Rotier, boucher à Roubaix, n'a pas de chance. Il manque de se tuer en descendant à Tourcoing à contre voie, sur la ligne ferrée : un train en effet était signalé ; en guise de cordial le commissaire lui dressa procès-verbal qui vaut seize francs. C'est le cas de dire qu'il est tombé de Charybde et Scylla.

Maladroit. — Monsieur le Président, déclare Vandenarde, de Roubaix, c'est une maladresse, rien qu'une maladresse. J'avais bu un petit coup de trop. L'agent de sûreté Réville qui avait à son gilet une belle chaîne vient à passer. Comme je ne tenais plus bien sur mes jambes, j'ai balancé, et ma main, sans le vouloir, accrocha sa chaîne. Je n'ai pas eu l'intention de la prendre. Si l'agent est tombé sur la tête et s'est fait des contusions, c'est une maladresse, rien qu'une maladresse.

Vandenarde n'a pas de trop mauvais antécédents. Le tribunal le condamne à 8 jours et 16 francs d'amende.

Vol de peignes à Tourcoing. — Messieurs Grigalet et Baudoin, fabricants de peigne à Tourcoing, avaient remis des peignes pour les travailler, à un nommé Léon Etienne, de Roubaix. Celui-ci étant saoul les vendit avec le concours de Pierre Dobie.

Le tribunal les condamne ; le premier à 3 mois et 25 francs : le second à 1 mois. MAITRE CARRÉ.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Les sociétés coopératives

Monsieur le Rédacteur
du Journal de Roubaix,

Vous avez publié dernièrement plusieurs lettres pour ou contre les sociétés coopératives.

L'un de vos correspondants exprime la crainte que ces sociétés ne ruinent le petit commerce, que le Gouvernement ne mette quelque jour la main sur leur direction, et qu'alors nous ne soyons plus seulement condamnés à fumer le tabac de l'Etat avec les allumettes de l'Etat, mais aussi à manger le pain et la viande, à nous chauffer avec le charbon, et à nous vêtir des étoffes qu'il lui plaira de nous fournir.

Cet argument n'est, ma foi, pas sans valeur par le temps de *statolatrie* qui court, mais on peut le contester.

En voici un qui nous paraît plus sérieux. Si les petits patentés disparaissent, il faudra bien que l'on établisse, en compensation, de lourds impôts sur toutes les Sociétés coopératives; et la meilleure part de leurs bénéfices, celle qui fait vivre aujourd'hui le commerce de détail, ira se perdre dans les caisses de l'Etat.

On ne semble guère avoir jusqu'à présent songé à cela, et il reste certain que les sociétés coopératives sont en grande faveur dans tous les pays civilisés et auprès de toutes les classes de la société, hormis celle dont elles lèsent les intérêts et menacent l'existence.

Il faut convenir d'ailleurs que les détaillants sont bien un peu cause de ce qui leur arrive : sous prétexte qu'ils doivent se couvrir des petites banqueroutes continuelles qu'ils ont à supporter, ils exagèrent le prix de leurs marchandises et forcent ainsi les clients honnêtes à payer pour ceux qui ne le sont pas. Peuvent-ils s'étonner que tant de braves gens se refusent enfin à leur servir gratuitement d'assureurs contre les risques de la misère, parfois, sans doute, mais bien plus souvent de la paresse et de l'irrégnerie?

Et puis, ne l'oublions pas, qu'on le veuille ou non, le monde subit une transformation plus ou moins rapide, mais qui ne s'arrête jamais, et il n'est guère plus possible aux sociétés qu'aux siècles de retourner en arrière.

Et de même que la moindre plante ne peut se développer sans emprunter à d'autres corps les éléments de sa tige, de ses feuilles et de ses racines, de même tout progrès suppose une destruction. L'imprimerie a ruiné l'art des copistes ; les chemins de fer ont anéanti le roulage ; le télégraphe a rendu les courriers inutiles, et pourtant nul ne demande qu'on supprime l'imprimerie, les chemins de fer ou le télégraphe.

La tendance universelle de notre époque, c'est de supprimer les intermédiaires et de produire en grand. De là des ruines incessantes et inévitables dans le commerce et l'industrie. Il n'y a pas que les ouvriers qui se plaignent : toute cette classe moyenne, des villes et des champs, qui va s'amoindrissant chaque jour, qui s'efforce encore de dissimuler ses souffrances s'irrite à son tour, et les maîtres du jour ne l'entendent point. Ils ont à la vérité beaucoup promis, beaucoup fait d'enquêtes, et puis plus rien. C'est qu'ils avaient à combattre un ennemi bien plus menaçant que la misère : ils avaient à refouler Dieu dans le Ciel. N'est-ce pas assez pour leur gloire et pour le bonheur du peuple?

Et pourtant, avec les milliards qu'on a gaspillés depuis dix ans, ont eût pu doter la France d'un magnifique ensemble d'institutions de prévoyance qui adouciraient les souffrances actuelles et prépareraient un avenir meilleur. Nous supplions tous les hommes de cœur de se mettre enfin à l'œuvre, dût-on se passer du gouvernement, s'il refuse de marcher en avant.

Mais que le petit commerce n'oublie pas qu'il doit d'abord se défendre lui-même : on a toujours tort de s'endormir en comptant sur les autres, et il ne sert à rien de gémir comme des femmelettes; c'est agir qu'il faut. Or qu'il nous permette, nous qui l'aimons et pour cause, de lui donner un conseil : c'est de créer des syndicats spéciaux à chaque branche de commerce, dont les présidents formeraient un syndicat général par ville, au besoin par département et même pour la France entière.

L'union fait la force, et l'on s'occupera de lui le jour où il faudra compter avec lui dans les batailles électorales : que le petit commerce laisse là la politique et ne songe qu'à ses affaires, mais qu'il y songe énergiquement. C'est pour lui une question de vie ou de mort. Nous espérons qu'il vivra, mais à condition qu'il le veuille.

Ces syndicats d'ailleurs pourraient être chargés des achats en grand de farine, de charbon, de sucre, etc. et profiteraient des avantages que les affaires grandes et sûres procurent toujours aux acheteurs.

Mais en voilà assez pour aujourd'hui.

Je vous serre la main. J. F.

PETITE CORRESPONDANCE

A un habitué compositeur. — Oui, si c'est bon et bien fait.

NORD

Le Cateau. — M. Lozé, secrétaire général de la préfecture de police, est nommé préfet de la Somme, comme nous l'annonçons plus haut. M. Lozé est le fils du maire du Câteau.

Cambrai. — On lit dans la *Semaine religieuse*:

« Monseigneur l'archevêque a voulu rendre un nouvel et solennel hommage à la mémoire de l'éminent prélat qui, pendant plus de trente années, a occupé si dignement le siège épiscopal de Cambrai et qui tiendra une si grande place dans l'histoire de notre glise. l'Eminentissime et Révérendissime cardinal René François Régnier.

» Ce vendredi matin, Sa Grandeur a célébré le service divin pour le repos de son âme, avec toutes les pompes que comporte un office funèbre pontifical. Puis, Monseigneur l'évêque de Lydda prononça l'oraison funèbre qui peint admirablement le grand caractère que le diocese, que la France, que l'Eglise ont si hautement apprécié. Enfin, Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque fit tomber, au chant de l'hymne des saints évêques de Cambrai, le voile qui recouvrait la statue élevée dans la nef de droite de la Metropole, à la mémoire de Son Eminence.

» Le vénéré cardinal apparut alors aux yeux de l'assistance, composée du chapitre métropolitain, des membres de la sommission qui avait organisé la souscription, désigné l'artiste et veillé à l'exécution de l'œuvre, du clergé de Cambrai, des représentants des autres archiprêtrés, de nombreux fidèles, dont plusieurs venus des points les plus éloignés du diocèse. Il apparut agenouillé, les mains jointes, gravement recueilli, tel que tous ont pu le voir, priant devant N.-D. de Grâce, ou faisant son action de grâce après la sainte messe. »

BELGIQUE

Tournai. — Un terrible accident vient de se produire à Tournai. L'ordonnance du colonel du 3me régiment de chasseurs se promenait jeudi à cheval sur le nouveau boulevard, quand soudain, ce dernier se cabra, jeta bas son cavalier et lui envoya en pleine poitrine une violente ruade. Le malheureux cavalier est mort bientôt après.

— On annonce la mort M. l'abbé François Dauchy, curé de Beaurieux, décédé le 11 novembre, à l'âge de 72 ans.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 12 novembre.* — Eugène Ballois, rue de France 75. — Blanche Vierlinck, rue de Tourcoing, cour Flipo 5. — Jean-Baptiste Vanremortere, rue de Lille, cour Bonte 15. — Célina Deruyck, sentier du Ballon, cour Caby 11. — Jean Colliez, rue du Parc 19. — *Déclarations de décès du 12 novembre.* — Sophie Thilier, 3 mois, rue d'Alma, cour Lefebvre-Tiberghien 6. — Zulma Guelton, 18 ans, doubleuse, Hôtel-Dieu. — Pacifique Dupont, 35 ans, ménagère, rue d'Alger, cour Briet 3.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 12 novembre.* — Julie Hus, rue de la Potente. — Jules Davloet, rue du Brun-Pain. — Clémence Farvaque, au Blanc-Seau. — Gabrielle et Albert Petit, (jumeaux) rue de la Haute-Voie. — Juliette Fremaul, rue Philippe-de-Girard. — *Déclarations de décès du 12 novembre,* — Alexandre Catel, 60 ans 8 mois, courtier de commerce, rue Famelaert. — Pélagie Gaemaere, 78 ans 9 mois, sans profession, rue du Dragon. — Adolphe Leclercx. 2 mois, rue Masquelier. — Alfred Delruyter, 26 ans, journalier, rue de la Latte. — Clémence Lefebvre, 60 ans 7 mois, sans profession, rue de Gand. — Emile Vandenhove, 2 mois, rue de la Croix-Rouge.

LINSELLES. — *Déclarations de naissances du 5 au 12 novembre.* — Maurice Mahieu, le Gavre. — Paul Delahoutre, la Bassée. — Remi Dekyndt, rue des Chaudronniers.

— Marie Lefebvre, le Blaton. — *Déclarations de décès du 5 au 12 novembre.* — Jules Lemaire, 58 ans, cordonnier, rue de Tourcoing.

RONCQ. — *Déclarations de naissances du 1er au 7 novembre.* — Louis Houset, pavé du Dronckaert. — Félix Vanoverceidt, chemin de Tourcoing. — Adolphe Dewulf, Le Blanc-Four. — Charles Vienne, la Gare.

Convois funèbres & Obits

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Eloi (Blanc-Seau), le lundi 15 novembre 1886, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Justine CROUSET, épouse de M. Achille DUBRULLE, décédée à Tourcoing (Blanc-Seau, le 17 octobre 1886, à l'âge de 75 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 15 novembre 1886, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Irma-Maria DAVID, épouse de M. Eloi WARDAVOIR, décédée à Roubaix, le 13 novembre 1885, à l'âge de 26 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 15 novembre 1886, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Alphonse THIEBAUT, entrepreneur-citerneur, époux de Dame Léonie PRETRE, décédé à Roubaix, le 5 octobre 1886, à l'âge de 49 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 15 novembre 1886, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur François RAMSER, gazier-chauffeur, époux de Dame Zoé BULTEEL, pieusement décédé à Roubaix, le 3 octobre 1886, dans sa 48. année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église Notre Dame, à Roubaix, le lundi 15 novembre 1886, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri-Auguste-Joseph DELANNOY, décédé à Roubaix, le 10 novembre 1885, dans sa 71e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 15 novembre 1886, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Henriette-Marianne WATTEAU, épouse de M. Joseph LEVEUGLE, décédée à Roubaix, le 1er octobre 1886, dans sa 86e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

INSÉRÉES AU FIGARO ROUBAIX. — AVIS GRATUIT dans le *Jour al de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix.*

FAITS DIVERS

Montaigus et Capulets. — La vieille querelle des révolutionnaires possibilistes et des révolutionnaires guesdistes est loin d'être éteinte. Elle a repris au contraire, de la vivacité pendant les dernières élections municipales de Paris. On sait que le citoyen Duc-Quercy, du camp des guesdistes, avait pour concurrent le citoyen Faillet, du camp des possibilistes. A plusieurs reprises, les partisans de l'un et les partisans de l'autre en sont venus aux mains dans les réunions électorales. Le *Cri du Peuple* lui-même raconte que, pendant toute la nuit qui a précédé l'élection, le quartier Saint-Louis a été sillonné par trois brigades de quinze à vingt possibilistes, armes de gourdins qui, lorsqu'ils rencontraient les colleurs d'affiches du candidat guesdiste, les entouraient et les menaçaient, « n'hésitant pas, raconte ce journal, à mêler à leurs vociférations le nom de Séverine et celui de Henri Rochefort, a qui ils appliquaient les épithètes les plus odieuses. »

Le *Cri du Peuple* termine le récit mélancolique de ces faits par ces mots : « Nous cessons dès aujourd'hui toutes relations avec ceux qui se sont mis eux-mêmes hors de la communion révolutionnaire. »

Il faut avouer que lorsque des relations sont aussi tendues, il est aisé de les rompre.

PLUS DE CHEVEUX GRIS

En six applications, par l'emploi de l'*Eau Tonkinoise* Vaissier frères. 13440-25444

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

Le successeur de M. Paul Bert.

Paris, 13 novembre, — Le gouvernement ne s'est pas encore occupé de choisir un successeur à M. Paul Bert. Néanmoins il n'est pas douteux que le choix de M. de Freycinet ne se porte sur M. de Lanessan ou M. Rouvier.

On annonce que M. de Freycinet soumettra à ses collègues du cabinet, un projet de pension à Mme Paul Bert. Ce projet sera déposé à la Chambre dans la séance d'aujourd'hui. Le gouvernement demandera également à la Chambre de décider que les funérailles de Paul Bert aient lieu aux frais de l'Etat.

Nouveaux démentis de M. Paul de Cassagnac

M. Paul de Cassagnac publie aujourd'hui dans l'*Autorité* un nouvel article sur l'élection du Nord. En voici quelques extraits.

« Si vous lisiez les journaux républicains du Nord, vous imagineriez volontiers que c'est moi qui suis candidat à la députation dans ce département, et en remplacement de mon regretté collègue M. Delelis.

» C'est moi, en effet, moi seul qui porte tout le poids des attaques.

» Et quelles attaques, mon Dieu!

» On dirait que tous les faussaires de France se sont donné rendez-vous là-bas, pour y rédiger un acte d'accusation contre ma modeste personne.

» L'autre jour, j'étais traité de LIBRE-ÉCHANGISTE.

« Je sais bien que ce n'est pas une injure, mais c'est au moins une lourde et grossière inexactitude.

« En matière économique, je n'admets pas, en effet les principes absolus.

» Il fut un temps, pas très éloigné de nous, où le libre-échange était avantageux;

» C'était l'époque où la France produisait plus que les autres nations et à meilleur marché.

» Alors, nous avions tout intérêt à troquer librement nos produits contre les leurs; mais, depuis, les événements ont marché.

» Pour mille raisons qu'il est inutile de rappeler ici, nous nous sommes trouvés dans une déplorable infériorité vis à vis de nos voisins, soit en matière d'agriculture, soit en matière d'industrie.

» Dès ce jour, il a fallu songer sérieusement à nous garantir, à nous protéger.

» Et il faudra le faire, résolument, patriotiquement, tant que cela sera nécessaire.

. . . . . .

» Si M. Trystram est élu, le gouvernement de la République ne fera rien pour l'agriculture et l'industrie du Nord.

» A quoi bon, en effet, et pourquoi donc se gênerait-il avec des électeurs qui crèvent de faim, et qui se déclarent satisfaits par dessus le marché.

» Tandis que si l'honorable M. Dervaux est nommé le gouvernement comprendra enfin qu'il faut agir et agir vite, empêcher la ruine et la misère, et surtout l'impopularité qui en découlerait, de s'étendre davantage et de consommer la perte de la République.

» Et mon opinion, mes goûts, mon tempérament n'ont rien à faire dans tout cela.

» Je ne suis pas candidat, moi.

» Et il faut que les républicains du Nord aient bien peur du candidat conservateur pour qu'ils viennent me chercher, comme Don Quichotte allait chercher les moulins à vent, et me mêler à une affaire qui m'intéresse bien sûr, mais qui, après tout, ne me regarde pas personnellement!

» Les électeurs du Nord ne se laisseront pas détourner de leurs devoirs par cette bande de menteurs et de faussaires.

« Et ils nommeront le candidat conservateur, non point pour m'aider à faire une révolution, que je n'ai ni l'envie, ni la possibilité de tenter, et à laquelle personne ne songe, mais tout bonnement pour obliger le gouvernement de la République à sauvegarder les intérêts matériels de leur département, mis en péril par un gouvernement d'incapables, de prodigues et de mauvais patriotes qui sacrifient les produits de la France aux produits de l'étranger.

« PAUL DE CASSAGNAC. »

Meeting des employés de commerce à Paris

Paris, 13 novembre. — Le syndicat des employés de commerce avait convoqué, hier soir, les adhérents à un grand meeting, rue Saint-Antoine, à la salle Rivoli. L'assistance était très nombreuse.

L'assemblée, après des discours très applaudis a adopté un ordre du jour regrettant que le ministre du commerce n'ait pas déposé le projet de loi sur la juridiction des prud'hommes concernant les employés et espérant que la Chambre, plus diligente, réalisera sans peu cette réforme.

Les bâteaux-canons

On lit dans l'*Evénement* :

« On vient de s'apercevoir que le bateau-canon qu'achève de construire pour l'Etat la Compagnie des Forges et Chantiers de la Méditerranée, manquerait probablement de stabilité et ne remplirait pas les conditions de vitesse et de tir annoncées par le programme.

« Cette crainte préoccupe d'autant plus les bureaux du ministère de la marine que les projets de l'amiral Aube comportent la construction de cinquante bâtiments de ce type, dont le prix est assez élevé. »

Russie entre la Russie et l'Angleterre

Londres, 13 novembre. — Le Czar, blessé des appréciations contenues dans le discours prononcé au banquet de Guildhall par lord Salisbury a ordonné à son ambassadeur, M. de Staal, de quitter Londres.

Le congé que va prendre M. de Staal sera de longue durée. Il faut voir dans son départ l'indice d'un dissentiment beaucoup plus grave que celui qui a tenu le baron de Mohrenheim éloigné de Paris pendant plus de six mois.

La *Saint-James Gazette* publie, à ce propos, le renseignement suivant :

« On nous dit que l'entrevue qui a eu lieu mercredi entre M. de Staal, ambassadeur de Russie, et lord Iddesleigh, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, a été marquée par quelques incidents fâcheux. »

Il paraîtrait que les explications demandées par l'ambassadeur russe n'ont pas été jugées satisfaisantes à Saint-Pétersbourg. On ajoute que le Czar est si profondément froissé des imputations injurieuses du marquis de Salisbury, qu'il a été sur point de rompre toute relation diplomatique avec l'Angleterre. M. de Giers serait intervenu à temps pour éviter un éclat qui aurait provoqué en Europe une grande émotion légitime.

Arrestation de l'assassin Rose

Plusieurs journaux annoncent que Louis Rosel dit Rose, l'assassin de Mme Loyson, la limonadière de la rue St-Jacques, a été arrêté hier à Constantine (Algérie)

Refus du roi de Danemark

Vienne, 13 novembre. — Le gouvernement bulgare fera part demain à la Sobranié de la réponse du roi Christian, qui a télégraphié aux régents qu'il avait décidé que son fils le prince Waldemar devait refuser sans conditions l'offre qui lui était faite de monter sur le trône de Bulgarie.

Le prince Waldemar a fait officiellement connaître à Tirnova qu'il ne recevait à Cannes aucune délégation bulgare.

Préparatifs militaires de la Russie

Sébastopol, 13 novembre. — Les préparatifs maritimes continuent activement. Plusieurs navires sont prêts à partir, notamment un qui est chargée de munitions. Tous les approvisionnements doivent être livrés vers le 15 novembre.

On assure que le commandant du corps d'armée cantonné à Sébastopol a reçu des instructions comme si l'occupation de la Bulgarie était imminente.

Une nouvelle conférence

Londres, 13 nov. — On assurait hier, au Foreign-Office, que lord Iddesleigh a renouvelé aux divers ambassadeurs qui sont venus, cette semaine à Whitechall la proposition de réunir à Constantinople une nouvelle Conférence pour le règlement des affaires bulgares.

Cette Conférence ferait suite à celle qui a approuvé l'union « personnelle » de la Bulgarie, et qui n'a pas voulu reconnaître l'union « politique » de la Roumélie avec la principauté.

M. Herbette chek M. de Bismark

Paris, 13 novembre. — M. Herbette a eu hier sa première entrevue avec M. de Bismark.

Le chancelier a été rappelé à Berlin sur l'avis d'une résolution subite prise par le Czar, à la suite d'une communication venue de Londres.

Le prince de Bismark a, hier, longuement conféré à ce sujet avec le prince impérial. L'inquiétude règne dans les hautes sphères.

Il n'aurait été question, entre M. Herbette et M. de Bismark, que de neutralité de la part de la France, en cas de conflit en Orient.

L'empereur Guillaume a été légèrement souffrant.

Déraillement d'un train

Gênes, 13 novembre. — Le train de marchandises n° 1443, composé de neuf wagons, et qui allait de Vintimille à Gênes, a été précipité du haut du pont d'Albenga, avant d'arriver à cette station. — Le mécanicien et le chauffeur ont été noyés.

DERNIERE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Le Conseil des ministres

Paris, 13. — Un Conseil des ministres a été tenu ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Grévy.

Le nouveau ministre des travaux publics, M. E. Millaud, n'assistait pas à la réunion.

Le Conseil a décidé de déposer sur le bureau de la Chambre une demande d'un crédit de 10,000 francs pour les funérailles de M. Paul Bert aux frais de l'Etat. Un autre crédit sera demandé pour servir une pension de 12,000 fr. à la veuve de notre résident général.

M. Sarrien a communiqué à ses collègues les dépêches des préfets des départements inondés ; il en résulte que la baisse continue partout.

L'amiral Aube a fait connaître au Conseil les résultats de l'entrevue qu'il a eue hier avec la commission du budjet ; puis le conseil s'est occupé de la question.

On lira plus loin le compte-rendu de cette discussion.

La question des sucres

Paris, 13 novembre. — Le Conseil des ministres s'est occupé ce matin du projet de loi sur les sucres que le gouvernement doit déposer ces jours-ci et dont on a lu plus haut une analyse. Ce projet a soulevé de nombreuses objections. Au partage par moitié des bonis au-dessus du rendement légal, certains membres du Cabinet préfèrent le relèvement du rendement légal à 6,75 0/0 avec une augmentation du droit de 50 à 55 fr. : d'autres veulent limiter les sacrifices du Trésor à une somme fixe, ainsi que cela se fait pour les primes accordées à la marine marchande.

Ces divers projets seront examinés à nouveau, mais le sentiment de la majorité du gouvernement est de trouver, en outre, un moyen pratique de rendre la loi qui serait proposée applicable dès le 1er janvier 1887 pour concourir à l'équilibre du budget.

Les affaires de Bulgarie

Londres, 13 novembre. — Les journaux anglais excitent violemment la Bulgarie à résister aux intrigues russes, et affirment que si la Russie recourt à la force, elle rencontrera l'opposition de l'Autriche et de l'Angleterre.

Une dépêche reçue par le *Daily-News*, de Saint-Pétersbourg, considère que la situation s'est considérablement aggravée et que le discours de lord Salisbury pourra encourager l'Autriche à agir contre la Russie.

Le bruit court que les russophiles de Bourgas se sont nouvellement emparés du pouvoir.

La gauche républicaine du Sénat et le budget

Paris, 3 novembre. — La gauche républicaine du Sénat s'est réunie sous la présidence de M. Fournier, elle s'est occupée de la situation financière. M. Lenoël pense que le Sénat doit affirmer ses droits et ses tendances en matière de finances.

M. Dauphin, conseille la plus plus grande prudence dans cette voie.

M. Humbert, dit qu'il est important de se rappeler que ce principe de l'organisation administrative fondé sur une loi, ne peut être modifié par voix budgétaire. Le Sénat a plusieurs fois manifesté des intentions dans ce sens il faut qu'on sache qu'il y restera fidèle. Le groupe continuera cette discussion.

Un phare détruit par une tempête

Madrid, 13 novembre. — Une tempête a détruit le phare du port de Taragone.

La diffamation par cartes-postales

Paris. 13 novembre. — La commission sénatoriale d'examens de la proposition sur la diffamation et l'injure par cartes-postales a nommé M. Mazeau, rapporteur, avec mission de conclure à l'adoption de la proposition de loi, sauf quelques modifications dans le texte.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL

Séance du samedi 12 novembre

Présidence de M. de La Forge

M. Margaine demande que le crédit proposé par M. Sarrien, au profit des inondés du Midi serve aussi à secourir les populations des autres départements.

M. Sarrien fait observer que des crédits sont déjà ouverts à cet effet.

Le crédit de 500 milles francs en faveur des victimes des inondations du Midi est adopté à l'unanimité.

L'amendement de M. Margaine est retiré.

Sur la demande de *M. de Freycinet* l'urgence est déclarée pour un projet tendant à ouvrir un crédit pour les funérailles de M. Paul Bert.

Mgr Freppel dit que s'il ne s'agissait que d'honorer un homme tombé au champ d'honneur d'un adversaire constant, qui cependant a eu une attitude bienveillante envers les missionnaires, il voterait le crédit, mais que les catholiques ne sauraient oublier que M. Paul Bert fut le promoteur de la campagne dirigée contre eux et réprouvée par le pays.

M. de Freycinet, en présence des déclarations de Mgr Freppel, fait appel aux gauches.

Le crédit est adopté.

M. de Freycinet dépose un second projet tendant à accorder une pension de 12000 fr. à la veuve de M. Paul Bert.

M. de Freycinet ajoute que ce dernier était le soutien de trois enfants et de nombreux parents (Exclamation à droite et à l'extrême-gauche.

M. Périvier — Et les familles des soldats morts au Tonkin !

L'urgence est adopté par 237 voix contre 202.

La discussion immédiat, est combattue par M. de la Forge, qui démande le renvoi aux bureaux, afin de permettre de dresser la liste de tous les officiers, qui, morts au Tonkin, laissent des familles.

Ces familles, dit l'orateur, ont les mêmes droits à la reconnaissance du pays.

M. de Freycinet insiste, le scrutin est ouvert et donne lieu à un pointage, (Grande animation).

La séance continue.

GRAND-THEATRE DE ROUBAIX. — Bureaux à 6 h. 1/2. — Rideau à 7 h. 0/0. — Troupe sédentaire sous la direction Léon Escande, père. — Lundi 15 novembre 1886. — Spectacle extraordinaire. — Première représentation du grand succès de l'Ambigu : LE PETIT JACQUES, drame en neuf tableaux, par William Busnach, tiré du roman de M. Jules Claretie, directeur du Théâtre Français. — Mise en scène exacte de Paris. — Décors nouveaux. — Le rôle du Petit Jacques sera rempli par la petite Paule, âgée de 5 ans, qui a joué le rôle à Paris. — Au huitième tableau, lumière électrique. — La pièce se passe de nos jours, à Paris. — Le spectacle commencera par le succès du Théâtre des Variétés : LA NUIT DE NOCES DE P.L. M., comédie-bouffe en un acte de Fabrice Carré-Labrousse. — Mlle Petit remplira le rôle de Leonor. M. Hausseman celui de Paul-Léon Moriss